

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 
ID : 038-213804511-20230228-2023_010-DE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-huit février** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	21/01/2023
Présents :	18	Date d'affichage :	21/01/2023
Votants :	22	Date de publication :	21/01/2023

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, pouvoir **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **SAETERO** Soledad, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, **DESCAMPS** Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **DECHANOZ** Sylvie, **ROMANOTTO** Nicolas, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme.

Etaient absents :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : **MARTELIN** Yves

DELIBERATION n° 2023-010	FINANCES Demande de subvention pour la réfection des terrains de tennis communaux
---------------------------------	---

Rapporteur : madame Sylviane NOUET, adjointe aux finances

Considérant l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales énumérant les dépenses obligatoires des communes ; sont répertoriées les dépenses d'entretien et de conservation en bon état des ouvrages communaux.

Les cours de tennis communaux sont actuellement fortement dégradés. Ils ont été refaits pour la dernière fois en 2008. Ces terrains sont occupés 11h00 par semaine par des cours de l'école de tennis. De nombreuses équipes les utilisent aussi, et ils hébergent des tournois qui génèrent plus de 200 rencontres. Une telle fréquentation pose la question de la remise en l'état des installations ; de potentiels accidents pourraient être imputés à la mauvaise tenue de ceux-ci. Il conviendrait de les rénover avant qu'ils ne se dégradent davantage ce qui aurait pour conséquence un coût beaucoup plus important.

Des devis ont été demandés en vue d'une réfection des terrains de tennis. Il est notamment fait mention de 13 263 euros et 64 centimes TTC.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS). L'ANS attribue des aides financières pour la construction d'équipements sportifs, mais aussi pour leur réfection et rénovation. Les services municipaux ont pris contact avec les services de l'ANS pour déterminer les modalités de ces aides. Les travaux débiteront une fois la subvention accordée.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

DECIDE

- **D'autoriser monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réfection des terrains de tennis communaux**
- **De charger monsieur le Maire de transmettre à l'Agence Nationale du Sport l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

